



GDS
Allier

DEMANDE - AIDE AU DIAGNOSTIC PARASITISME BOVINS

Réaliser des analyses avant traitement ou en cas de suspicion clinique permet de raisonner les traitements antiparasitaires administrés aux bovins. Pour accompagner les éleveurs dans ce diagnostic, le GDS 03 met en place une aide aux analyses.

Remboursement **jusqu'à 100 €** d'analyses pour diagnostic parasitaire par an et par cheptel.

Le demandeur

N° cheptel :	Portable :
Raison sociale :	Email

Atteste être **adhérent au GDS** et à l'action « **prévention/diagnostic** » au titre de la campagne de cotisation en cours.

Les analyses réalisées

- Coproscopie¹** individuelle
 de mélange
- Sérologie strongles²** (dosage pepsinogène sérique)
 Sérologie grande douve²

Documents à fournir

- Rapports d'analyses** Sérologie strongles Sérologie grande douve
 Coproscopie³
- Factures** laboratoire Eurofins cabinet vétérinaire⁴

Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Fait à....., le

Signature de l'éleveur

¹ Réalisée au cabinet vétérinaire ou au laboratoire Eurofins

² Analyse réalisée au laboratoire Eurofins

³ En cas de compte-rendu de coproscopie incomplet (pas de commentaires, pas d'identification des échantillons...), le GDS ne prendra pas en charge les frais d'analyses.

⁴ Remboursement uniquement des analyses coprologiques. Pas de prise en charge des actes vétérinaires.